

Une politique fiscale structurée et responsable

- ▶ Notre entreprise met en œuvre une politique fiscale applicable à l'ensemble des impôts, taxes, contributions et prélèvements fiscaux ou douaniers supportés par le Groupe. Cette politique concerne toutes les entités contrôlées en France quelle que soit leur forme juridique. Pour les filiales non contrôlées et les participations, elle constitue un référentiel de bonnes pratiques. Nous avons mis en place des mesures strictes pour les contrôles fiscaux internes lors de l'acquisition, de la fusion et de l'intégration des entreprises. Elle vise à limiter les risques fiscaux, dans le respect des lois locales, des standards internationaux, et des engagements éthiques du Groupe.
- ▶ Le Groupe applique une politique de prix de transfert conforme aux principes de l'OCDE, garantissant une juste répartition des résultats économiques entre les pays où il exerce une activité réelle. Il ne dispose d'aucune implantation dans un État ou territoire non coopératif au sens de la législation française et internationale. Aucun flux n'est dirigé vers ou via ces juridictions pour des raisons exclusivement fiscales.
- ▶ La gouvernance de la politique fiscale relève de la Direction générale et du CODIR. Elle s'appuie sur les fonctions supports du Groupe, renforcées par des expertises internes et, lorsque nécessaire, par des conseils externes, afin de garantir une conformité continue et une adaptation aux évolutions réglementaires.
- ▶ Le Groupe répond à l'ensemble de ses obligations fiscales et sociales et nous respectons nos engagements auprès des administrations fiscales ou sociales locales, comme l'atteste **l'URSSAF** et la **Direction Générale des Finances Publiques**. Nous nous engageons à ne pas pratiquer d'optimisation fiscale ou sociale.